

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° D'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE
1	RD 908 – Section de la limite de la Commune du sud-ouest jusqu'au ruisseau de Saut-Canis : Elargissement à 12 m de plateforme – Chaussée de 7 m et 2 accotements de 2,5 – Emprise à 14 m.	Département
2	Aménagement du carrefour RD908/RD35 E35 : L'élargissement est porté à 16 m de plateforme et 18 m d'emprises sur 140 m de part et d'autre de l'axe du RD35 E35.	Département
3	RD 908 – Desserte de la zone artisanale route d'Hérépian : Création d'une voie parallèle au RD908 – 2600 m².	Commune
4	RD 908 – Sortie d'agglomération – Terrains Roger : Aménagement d'un carrefour giratoire permettant la desserte de l'usine KP1 et le retournement des véhicules en provenance du centre ville et souhaitant accéder aux bâtiments situés rive droite du RD 908.	Département
5	RD 908 – Section du giratoire de Super U / Gendarmerie jusqu'à la sortie d'agglomération (Point P) : Elargissement à 10 m de plateforme – Emprise de 16 m.	Département
6	Route de piedmont – Création d'une voie : Superficie de 362 000 m²	Département
7	RD 35 E35 sur Nissergues à partir du RD 908 : Elargissement à 10 m d'emprise.	Département
8	Désenclavement de Fasses Bonnes : Création d'une voie reliant Fasses Bonnes au chemin de Nissergues Création d'une voie d'une emprise de 10 m.	Commune
9	Gare routière.	Commune
10	RD 908 – Avenue Jean Jaurès – Au droit de la Colas : Aménagement d'un carrefour giratoire permettant la desserte de la future gare routière.	Commune Département
11	RD 35 entre Clayrac et le carrefour giratoire sous viaduc : Elargissement sur un mètre de profondeur de	Commune

	l'emprise afin de poursuivre les aménagements pour piétons.	
12	Rue René Cassin – Ancien chemin de Bédarieux à Lodève : Elargissement à 10 m d'emprise.	Commune
13	Route de Lodève – Zone artisanale : Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage sur les parcelles AB 279, 280, 281, 282 – Superficie de 3358 m ² Avec dispositif d'annonce de crue.	Commune
14	Création d'un espace vert de 1500 m ² et aménagement d'un carrefour sur les parcelles BE 246-247-311-312.	Commune
15	RD 146 – Section du RD 908 au chemin du Puech du Four : Elargissement de 6 à 8 m d'emprise de la chaussée de 5 m.	Département
16	Chemin de Joli Cantel : Elargissement.	Commune
17	VC n°7 de Boudouissou : Elargissement à 10 m d'emprise.	Commune
18	Cimetière : Extension du cimetière vers le Sud sur 5500 m ² .	Commune
19	RD 35 E 29 : Elargissement du chemin des Aires depuis le droit du cimetière jusqu'au ruisseau de Palagret – Emprise 10 m.	Département
20	Création d'une voie reliant l'ancien chemin des Aires à la route de Piedmont : Emprise de 10 m.	Département
21	Causse de Bédarieux : Défense incendie – Implantation de citerne DFCI – Superficie de 50 m ²	Commune
22	Causse de Bédarieux : Aménagement d'aires de croisement – Longueur de 5 m et largeur de 2 m.	Commune
23	Causse de Bédarieux : Elargissement de la chaussée sur 1 mètre.	Commune
24	Causse de Bédarieux :	Commune

	Elargissement de la chaussée sur 2 mètres.	
25	Causse de Bédarieux : Sécurisation des carrefours et créations d'aires de retournement.	Commune
26	Quartier du Château – Aménagement avenue Cot : Création d'un parking public sur les parcelles BC 154 et 280.	Commune
27	Chemin de Sallèles : Elargissement de la chaussée sur 1 mètres.	Commune
28	Chemin de Boudouissou : Elargissement de la chaussée sur 1 mètres.	Commune
29	Chemin de Palagret : Elargissement de la chaussée sur 1 mètres.	Commune